



# Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 170-2025  
Type d'intervention : Interpellation  
Motion ayant valeur de directive : ☐  
N° d'affaire : 2025.GRPARL.368

Déposée le : 12.06.2025

Motion de groupe : Non  
Intervention de l'organe du GC : Non  
Déposée par : Patzen (Bern, Les VERT-E-S) (porte-parole)  
Ruch (Bern, Les VERT-E-S)  
Bühlmann (Bern, Les VERT-E-S)  
Kocher Hirt (Worben, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non  
Urgence accordée :

N° d'ACE : du  
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration  
Classification : -

## Démantèlement de la consultation sociale : dans quelle direction le canton conduit-il les soins intégrés ?

En mars 2025, les collaboratrices et collaborateurs du service de consultation sociale du groupe de l'Île ont été informés de la réorganisation et du profond remaniement de ce service, dont les effectifs sont appelés à diminuer d'environ 20 %. Par ailleurs, ce service se focalisera encore davantage sur l'organisation des EMS ainsi que des cures. En outre, l'idée est de faire en sorte qu'uniquement les patientes et patients hospitalisés jouissent de consultations sociales plus approfondies. Ces mesures sont justifiées par les objectifs d'économie du groupe de l'Île. Il est question de renforcer la gestion des sorties afin de réduire la durée des séjours hospitaliers et de mettre l'accent sur les patientes et patients hospitalisés, car les prestations dans le domaine ambulatoire ne bénéficient pas de financements suffisants.

En raison de cette limitation des capacités de conseil dans le domaine du travail social à l'Hôpital de l'Île, il ne sera dès lors plus possible de résoudre en temps utile les situations sociales difficiles des patientes et patients, ce qui aura des répercussions négatives sur leur guérison et entraînera à long terme une augmentation des coûts de la santé.

Après que les SPU ont supprimé différentes offres sur le terrain du travail social institutionnel, l'Hôpital de l'Île leur emboîte le pas à présent. Ainsi, la dimension sociale du système de santé déperit et cet éminent travail qu'est la mise en réseau entre les institutions est appelé à passer de vie à trépas. Or, c'est à l'opposé de la stratégie des « soins intégrés », telle que l'appelle de ses vœux le canton à travers son modèle 4+, qui attribue un rôle prépondérant aux hôpitaux.

Lors de la session d'automne 2024, le Grand Conseil a demandé que le Conseil-exécutif renforce le rôle et le poids du travail institutionnel dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie

de « soins intégrés » et qu'il examine quelle forme pourrait revêtir un modèle de financement adapté au travail social institutionnel.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle a été l'implication du Conseil-exécutif en ce qui concerne la question du profond remaniement et de la réorganisation de la consultation sociale à l'Hôpital de l'Île ?
2. Quelle est la situation dans les autres hôpitaux du canton de Berne ? Le service de consultation sociale risque-t-il d'être à nouveau menacé par un nouveau remaniement ?
3. Le Conseil-exécutif est-il d'avis qu'une réduction du conseil social institutionnel rend plus difficile la mise en réseau entre les institutions, la prise en compte de l'environnement social des patientes et patients ainsi qu'une vision holistique de l'état de santé d'une personne, et que cela va par conséquent à l'encontre des objectifs de soins intégrés ?
4. Quels moyens le Conseil-exécutif met-il en œuvre aujourd'hui, d'une part pour éviter un nouveau démantèlement dans le domaine du travail social institutionnel voire médical, et d'autre part pour le financer durablement ?

Destinataire  
– Grand Conseil